

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



Déclaration de Maladie

N° W21-726395

(N31823)

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 8732

Société :

RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : A.Y.D.GHIRI MOULAY IDRISI

Date de naissance :

15/07/67

Adresse :

57 rue 35 lot ALMA marrakech

Tél. : 0661312755

Total des frais engagés :

Docteur K.SNOUSSI

946

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Chirurgie De L'oreille

Cachet du médecin:

DOCTEUR K.SNOUSSI DOCTEUR K.SNOUSSI DOCTEUR K.SNOUSSI

DOCTEUR K.SNOU

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
06 MAI 2023	CS + K	5	10000	INP : 091130633 Docteur K. SNOUSSI GTO - RHINO - LARYNGOLOGISTE Chirurgie de la Voix

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<p>PHARMACIE DES SCIENCES Centre Commercial Laimoun II Casablanca 022 98 12 51</p>	01/11/2022	514,6,20

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
	
	
	
	
	

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

VIOLET ADHERENT

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : <input type="text"/>																		
				CŒFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/> MONTANTS DES SOINS <input type="text"/> DEBUT D'EXÉCUTION <input type="text"/> FIN D'EXÉCUTION <input type="text"/>																		
O.D.F PROTHÈSES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			CŒFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/> MONTANTS DES SOINS <input type="text"/> DATE DU DEVIS <input type="text"/> DATE DE L'EXÉCUTION <input type="text"/>																		
H <table border="0"> <tr> <td>25533412</td> <td> </td> <td>21433552</td> </tr> <tr> <td>00000000</td> <td> </td> <td>00000000</td> </tr> <tr> <td colspan="2">D G</td> <td></td> </tr> <tr> <td>00000000</td> <td> </td> <td>00000000</td> </tr> <tr> <td>35533411</td> <td> </td> <td>11433553</td> </tr> <tr> <td colspan="3">B</td> </tr> </table>			25533412			21433552	00000000		00000000	D G			00000000		00000000	35533411		11433553	B			
25533412		21433552																				
00000000		00000000																				
D G																						
00000000		00000000																				
35533411		11433553																				
B																						
[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession																						

Docteur K.G. SNOUSSI

Oto-Rhino-Laryngologie

Chirurgie de l'Oreille

IMPLANTATION COCHLEAIRE

Diplômé de la Faculté de Médecine de Toulouse

EX Professeur associé UM6SS

Ancien chef de service ORL hôpital cheikh khalifa



الدكتور خالد غزوي سنوسي

اختصاصي في أمراض و جراحة

الأذن، الأنف و الحلق

جراحة الصمم

زرع قوقعة الأذن

(خريج كلية الطب بتولوز (فرنسا)

رئيس قسم سابقاً بمستشفى الشيخ خليفة

أستاذ مشارك بجامعة محمد السادس للعلوم الطبية

01/11/2022

Madame OUDGHIRI Me.

LOT: GA10276

PER: 09/2023

PPV: 75 DH 00

LOT: GA10513

PER: 09/2023

PPV: 75 DH 00

LOT: GA10513

PER: 09/2023

PPV: 75 DH 00

75.00x4
1) NAZAIR



2 pulvérisations nasale le matin 6 mois

37.60
2) DIPROSALIC pommade



1 application 2 fois par jours 8 jours

88.90
3) OTOSAN Spray



2 pulvérisations nasale 2 x jours 8 jours

75.30
4) ZYTHROMAX 500 mg



1 comprimé le midi pendant 3 jours

40.00
5) EFFIPRED 20 mg



3 comprimés effervescents le matin après le repas pendant 5 jours

T = 546.20
PHARMACIE DES SCIENCES
Centre Commercial Laimous II
CASABLANCA
Tél : 022 99 48 14

Docteur K.SNOUSSI
OTO-RHINO-LARYNGOLOGISTE
Chirurgie de l'oreille
47 Avenue Hassan II Casablanca
Tél. 0522.27.80.78 / 0522.26.94.07

ISOPHARM
OTOSAN NASAL
Effet...
Efect...
Absc...
Efect...
Decongesttant effect
OTOSAN NASAL
ADULTES
88.90 DH

UT.AV. : 2024
LOT N°: F X 2578
P.P.V.
79 70

LAPROPHAN
EFFIPRED 20 MG
PPV 40DH00
EXP 04/2025
LOT 1D018 9

Docteur K.G. SNOUSSI

Oto-Rhino-Laryngologie

Chirurgie de l'Oreille

IMPLANTATION COCHLEAIRE

Diplômé de la Faculté de Médecine de Toulouse

Ex Professeur associé UM6SS

Ancien chef de service ORL hôpital cheikh khalifa



الدكتور خالد سنوسي

اختصاصي في أمراض و جراحة

الأذن، الأنف و الحلق

جراحة الصمم

زرع قوقعة الأذن

(خريج كلية الطب بتولوز (فرنسا))

رئيس قسم سابق بمستشفى الشيخ خليفة

أستاذ مشارك بجامعة محمد السادس للعلوم الطبية

NOTE D'HONORAIRES

Le : 01/11/2022

Madame MOUAKITE MERYEM ep OUDGHIRI

Cs + ABLATION DE BOUCHON DE CERUMEN x2 K5= 400 dhs

DR SNOUSSI KHALID

*Docteur K.SNOUSSI
OTO - RHINO - LARYNGOLOGISTE
Chirurgie De l'Oreille
47, Avenue Hassan II Casablanca
Tel. 05.22.27.80.78 - 05.22.26.34.67*

47, Avenue Hassan II - 20130 Casablanca - محج الحسن الثاني الدار البيضا.

الهاتف: 05.22.27.80.78 / 05.22.26.94.67

E-mail : k.g.snussi@gmail.com - en cas d'urgence : 06 53 59 03 10